

Réglementation



> Jacques Filion, CA

Le Comité sur la réglementation a pour mandat de voir à la mise à jour des règlements actuels et à la rédaction des nouveaux règlements, et de formuler une recommandation quant à leur approbation par le Conseil d'administration. Le mandat du Comité porte sur l'ensemble des règlements de l'Ordre, y compris le *Code de déontologie des comptables agréés*, et tous les projets de nouveaux règlements.

Le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* relève du Comité et a notamment pour rôle de rédiger les

propositions de modifications à apporter au *Code de déontologie des comptables agréés*, et d'examiner et de commenter les modifications qu'il est proposé d'apporter aux règles de déontologie harmonisées.

Les modifications à la réglementation de l'Ordre consécutives à l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique* ont monopolisé une partie importante des travaux du Comité au cours de la dernière année.

Le Comité a également examiné le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec* ainsi que le projet de *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec* en vue d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre.

En ce qui a trait au *Code de déontologie des comptables agréés*, le Comité a examiné, en vue d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre, un projet visant à modifier l'encadrement des membres exerçant la comptabilité publique et à apporter des solutions

à certains problèmes urgents. De plus, il a analysé l'incorporation éventuelle au *Code de déontologie des comptables agréés* de certaines dispositions des règles de déontologie harmonisées adoptées par le Comité sur la confiance du public.

Enfin, tout au long de l'année, le Comité a suivi de près l'actualité législative et réglementaire particulièrement riche touchant notre profession.

Le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* a analysé, avant de les transmettre au Comité sur la réglementation, les projets de modifications à apporter au *Code de déontologie des comptables agréés*. Il a également examiné et commenté un certain nombre de propositions visant la modification des règles de déontologie harmonisées relatives à l'indépendance et leurs interprétations, l'inclusion de la notion d'objectivité dans ces règles, l'interdiction pour un comptable agréé exerçant l'expertise comptable d'emprunter des sommes à un client ainsi que les dispositions touchant la publicité par des cabinets de comptables agréés.

Le président du Comité,
Jacques Filion, CA

Membres du Comité

Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ
Martin Duhaime, CA
Bertrand Lachance, CA
Ginette Lussier-Price, FCA
Daniel McMahon, FCA
Christine Montamat, MBA, CA
Donald Petit
Diane Racine, CA
Denis Savard, CA

Secrétaire : Ginette Champagne

Groupe de travail sur le Code de déontologie

Serge Allard, FCA
Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ
Frank Di Tomaso, FCA
Charles Jacobs, CA
Diane Lanciault-Fortier, CA
Ginette Lussier-Price, FCA
Donald Petit
Martine Picard, CA
Ed Victor, FCA

Secrétaire : Christine Montamat, MBA, CA